

nement s'est rendu responsable jusqu'à un certain point des crimes qui ont été perpétrés dans ces régions reculées du nord. Mais ce n'est pas tout. Le Gouvernement ne se sentait pas complètement en sûreté après avoir réparti les électeurs dans les districts où il pouvait exercer son influence sur eux. Il fallait confier la direction de l'élection à ceux qui emploieraient des criminels pour perpétrer les fraudes qui ont été commises et qui ne pouvaient l'être qu'avec la connivence des fonctionnaires. Aussi, M. Haultain fut-il mis de côté. On a dit que M. Haultain, après que certains députés de la Chambre d'assemblée des territoires eurent démissionné pour briguer les suffrages à l'élection fédérale, n'était plus appuyé par la majorité de la représentation; mais cela est complètement faux si l'on considère la députation de la province de Saskatchewan. M. Haultain était appuyé par la majorité des députés de la province lorsqu'on refusa de le nommer premier ministre de la Saskatchewan.

J'ai été bien aise aujourd'hui d'entendre le premier ministre déclarer ouvertement qu'il n'a pas inspiré M. Forget lorsque celui-ci a demandé à M. Scott de former un ministère, car je lui affirme que l'opinion s'était accréditée dans tout le Nord-Ouest que la disgrâce de M. Haultain et le choix de M. Scott étaient l'œuvre du premier ministre lui-même. De fait, il y a à peine un jour qu'on publiait, du consentement de M. Scott, une lettre que ce dernier avait adressée à l'un de ses partisans de Drinkwater afin d'établir certains faits relatifs à l'élection. Dans cette lettre datée de la Chambre des communes, le 21 juillet dernier, M. Scott disait :

Je puis déclarer que M. Laurier a constamment été d'avis qu'il fallait nommer M. Haultain premier ministre de l'une des provinces. Dans les circonstances, si M. Haultain avait fait mine de respecter les convenances, je crois que M. Laurier aurait péremptoirement refusé de le mettre de côté. Toutefois, toute sa conduite dans cette affaire a été blâmable du commencement à la fin. Sa visite dans Oxford et London et la menace qu'il fit le soir de l'élection de créer une agitation au sujet de la question scolaire dans l'une des nouvelles provinces, s'il obtenait la direction de l'administration des affaires, ont obligé M. Laurier à changer d'opinion.

Par conséquent, je suis bien aise que le premier ministre se soit prononcé et il pourrait à bon droit demander d'être délivré de ses amis qui portent contre lui de vive voix et par écrit une telle accusation.

De plus, en ce qui concerne le lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan et le mobile qui l'a porté à confier l'administration des affaires à un partisan politique, voici ce que disait M. Scott dans son discours aux électeurs de Lumsden :

Il me semble nécessaire d'expliquer en quelques mots pourquoi M. Haultain n'est pas le premier ministre de la Saskatchewan. Un autre a été choisi par le représentant de la

couronne à cause de l'attitude de M. Haultain à l'égard de la constitution de la nouvelle province. . . Si j'ai été choisi, c'est sans doute parce que le parti libéral dans la province m'avait engagé quelque temps auparavant à accepter la direction du parti. Que la couronne ait suivi les conseils des libéraux, voilà une accusation que je n'entreprendrai pas de réfuter. . . La vérité, c'est que la conduite de M. Haultain a seule empêché qu'il fût choisi.

Dans l'opinion de M. Scott, voilà la vérité, et il est sans doute sincère en faisant cette déclaration. Moi-même, je suis d'avis que le présent Gouvernement, pour assurer son sort, avait besoin de faire approuver ces lois par les provinces du Nord-Ouest et qu'il était prêt à prendre les moyens à sa portée pour obtenir ce résultat.

Cette après-midi, le premier ministre a porté contre M. Haultain une accusation concernant les lois conférant l'autonomie aux nouvelles provinces. Il a déclaré que, dans Oxford-nord et à London, M. Haultain, sans le dire, avait laissé entendre dans ses discours qu'il ferait tous ses efforts pour faire table rase de la constitution et, plus loin, il ajoutait que M. Haultain avait manifesté son intention de porter une main sacrilège sur la constitution. Or, il me semble que celui qui examinera la conduite de M. Haultain se convaincra que cette interprétation des paroles et des actes de M. Haultain est souverainement injuste. Il ne désirait pas porter une main sacrilège sur la constitution, mais s'adresser au conseil privé, en Angleterre, afin d'empêcher le premier ministre de violer, ainsi qu'il l'a fait, la loi sur l'Amérique septentrionale anglaise. M. Haultain n'a pas eu de parti pris. Il s'est conduit avec impartialité pendant la lutte électorale. Il est notoire qu'il ne s'est pas prononcé sur la question scolaire, qu'il n'a pas permis qu'on la discutât avant que la déclaration de l'archevêque de Saint-Boniface n'eût soulevé intempestivement dans cette province les préjugés religieux et nationaux. On savait depuis longtemps qu'on exerçait une pression sur les membres de l'Eglise catholique afin de les engager à donner leurs suffrages aux amis des écoles confessionnelles, comme les appelait la note de l'archevêque. Mais, la lutte touchait à sa fin lorsque cette note tomba entre les mains du parti de l'autonomie provinciale, et lorsque M. Haultain fut obligé de prendre l'attitude qu'il aurait pu prendre plus tôt s'il n'avait pas été un homme d'honneur, ce qui lui aurait assuré la victoire, selon moi. Mais ce n'était pas ce qu'il fallait faire et il ne s'est prononcé en faveur des écoles nationales que lorsqu'il s'est aperçu qu'une certaine Eglise se servait de son influence pour favoriser la cause des écoles confessionnelles.

Selon moi, le Gouvernement doit prendre sa part entière de responsabilité relativement aux pratiques frauduleuses auxquelles on a eu recours dans cette partie du pays. La visite du ministre de l'Intérieur